

SEANCE DU 15 MAI 2023 A 19H00

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, M. Hervé BARON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, Mme Sophie NICOLAS, M. Christophe GOURBILLON, M. Adrien BERTON, M. Jérôme ROY (arrivée à 19h30), M. Thierry LARCHER, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Vincent PARAT (arrivée à 19h24), M. Mathieu MERER, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL

Etaient excusés : Mme Magali TETRAULT, M. François BASSET-CHERCOT a donné pouvoir à M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

- **Approbation du conseil municipal du 13/04/2023**

- AJOURNÉ -

- **Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV)**
– **Modifications des statuts**

Dél. n°2023.15.05.028 / Reçue en sous-préfecture de Chinon le 01 juin 2023

Monsieur le Maire expose :

Durant plusieurs mois, les élus communautaires ont mené un travail de concertation, en différentes étapes, pour homogénéiser les compétences « spécifiques à chaque ancienne communauté de communes » qui perduraient encore dans les statuts communautaires suite à la fusion de 2017.

L'objectif pour la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne est de recentrer ses missions sur ses compétences principales afin d'optimiser ses dépenses publiques, renforcer la lisibilité de ses actions et développer les compétences phares qu'elle doit assumer telles que l'économie, le PLUi, la petite enfance, enfance-jeunesse, les Maisons de santé Pluridisciplinaires, les gymnases...

Conformément à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de statuts modifiés doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire et de la majorité qualifiée au 2/3 des communes membres.

Le projet de nouveaux statuts a été adopté à 45 voix POUR, 2 voix CONTRE (et 2 abstentions) lors du conseil communautaire du 27 février 2023.

Monsieur le Maire présente les modifications qui ont été apportées dans les statuts :

- Rétrocession aux communes de la compétence « création, gestion des logements d'urgence »
- Maintien de la compétence « aide aux particuliers pour lutter contre la prolifération des termites »,

- Suppression de la « bibliothèque de L'Île Bouchard » de la liste des équipements culturels d'intérêt communautaire,
- Suppression de la compétence « Construction et gestion d'une Maison des Associations solidaires »,
- Suppression de la compétence « Informatisation des écoles maternelles et primaires du territoire de la communauté de communes »,
- Suppression de la compétence « interventions musicales en milieu scolaire »,
- Maintien de la compétence « caserne de gendarmerie : création, gestion et entretien des gendarmeries de L'Île Bouchard et de Richelieu »,
- Suppression de la « Coopération décentralisée avec la commune de Mandé au Mali ».

Le projet de statuts est donc exposé aux conseillers municipaux (en annexe).

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) proposera par la suite de compenser intégralement ces retours de compétence ou d'équipements aux communes par une hausse des attributions de compensation aux communes concernées. Il n'y aura donc « ni perdants, ni gagnants » l'année du transfert, comme le prévoit la réglementation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le projet de statuts** de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne joint en annexe

- **Commande de sac poubelles noirs 2023**

Dél. n°2023.15.05.029 / Reçue en sous-préfecture de Chinon le 01 juin 2023

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Parçay-sur-Vienne souhaite se fournir en sacs poubelle noirs,

Considérant que le Président de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne propose une convention d'achat groupé de sacs poubelle noirs

Délibère et

Décide de constituer un groupement d'achat avec d'autres communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne,

Désigne la communauté de communes Touraine Val de Vienne, représentée par son président, M. Christian PIMBERT, comme l'opérateur économique du groupement d'achat,

Autorise M. le Maire à signer la convention de groupement d'achat pour les sacs poubelle noirs 2023,

Autorise l'opérateur économique du groupement d'achat à facturer l'achat des sacs poubelle noirs à la commune au prorata du nombre de sacs commandés,

Décide de commander 5 cartons de sacs noirs de 50L (20 rouleaux par carton) à 19.21 € HT par carton soit 96.05 € HT au total

Autorise M. le Maire à mandater la dépense correspondante.

- **Logements communaux : devis chaudières**

Dél. n°2023.15.05.030/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 01 juin 2023

Monsieur le Maire explique avoir demandé deux devis pour le remplacement de 3 chaudières usagées au 2A, 2B et 4 rue du 8 mai 1945 (logements communaux).

Pour les mêmes prestations, il est proposé :

- Engie Home Services :13 127.79 € HT soit 13 849.83 € TTC
- EIRL Archambault :10 236.54 € HT soit 10 799.55 € TTC

Après délibération, le conseil municipal,

- RETIENT l'EIRL Archambault pour le remplacement des 3 chaudières pour un montant de 10 236.54 € HT soit 10 799.55 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant.

- **Décisions modificatives**

- **Décision modificative n°01 – DM n°01/2023 BU : Chaudières logements communaux**

Dél. n°2023.15.05.031 / Reçue en sous-préfecture de Chinon le 01 juin 2023

Pour mandater l'acquisition des 3 nouvelles chaudières pour les logements communaux, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits car il n'avait été voté que 10 000 € au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la décision modificative n°01 au budget unique communal 2023 suivante :

- Article 615221..... – 800 €
- D – 023/023..... – 800 €
- R – 021/021..... + 800 €
- Article 2188 OP 89..... + 800 €

- **Décision modificative n°02 – DM n°02/2023 BU : Achat Terrain city stade**

Dél. n°2023.15.05.032/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 01 juin 2023

Pour mandater l'acquisition du terrain pour le city stade, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la décision modificative n°02 au budget unique communal 2023 suivante :

- Article 2313 / OP 114..... – 200 €
- Article 2111 / OP 114..... + 200 €

- **Manifestations : Marchés gourmands et 14 juillet**

Après réunion avec les commerçants, Monsieur Jérôme Roy fait un point sur les prochains marchés gourmands qui se tiendront les mercredis 28/06, 14/07, 26/07, 09/08 et 23/08.

Des précisions ont été avancées concernant les thèmes des soirées, les intervenants, les animations et la communication à apporter.

- **Fleurissement de la commune**

La commission fleurissement s'étant réunie dernièrement, Monsieur Hervé Baron informe l'assemblée que, cette année, le fleurissement de la commune sera restreint compte tenu des restrictions d'eau. Les lieux conservés seront : la Mairie, Les 2 pots de la chicane, le pont de l'Arceau, devant l'ancienne boulangerie et la salle des fêtes.

- **Repas de l'âge d'or : date**

Le conseil municipal fixe la date du repas de l'âge d'or au dimanche 1^{er} octobre 2023.

- **Remboursement de factures**

- **Remboursement de facture : Joël ARNAULT**

Dél. n°2023.15.05.033 / Reçue en sous-préfecture de Chinon le 01 juin 2023

(Monsieur Joël ARNAULT quitte la séance)

Monsieur Joël ARNAULT a acheté des fournitures (peintures) pour confectionner les prochaines décorations de Noël pour un montant total de 90.82 € TTC.

Il convient d'établir le remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité de rembourser M. Joël ARNAULT pour un montant de 90.82 € TTC

- CHARGE Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget unique communal 2023, à l'article 60632 - fournitures de petit équipement.

(Monsieur Joël ARNAULT réintègre la séance)

- **Remboursement de facture : Magali TETRAULT**

Dél. n°2023.15.05.034 / Reçue en sous-préfecture de Chinon le 01 juin 2023

Madame Magali TETRAULT a acheté un Cyprès pour le jardin du souvenir et des bougies pour la flamme du soldat inconnu pour un montant total de 19.38 € TTC.

Il convient d'établir le remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité de rembourser Madame Magali TETRAULT pour un montant de 19.38 € TTC

- CHARGE Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget unique communal 2023, à l'article 60632 - fournitures de petit équipement.

(Arrivée de M. V PARAT à 19h24)

- **City Stade : DETR 2023 – demande de subvention**

Dél. n°2023.15.05.035/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 01 juin 2023

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un espace multisports (city stade) était au cœur des projets de la profession de foi de l'équipe municipale.

Ce projet a pour but d'offrir aux jeunes un lieu de rencontre en accès libre autour du sport mais aussi de favoriser l'activité sportive en milieu scolaire et enfin de donner un outil de travail supplémentaire aux associations sportives.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2023.

Dans ce contexte, les montants prévisionnels et plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Achat du terrain	14 200,00 €
Etude architecte	2 800,00 €
Terrassement	34 725,00 €
Fourniture et pose d'équipements sportifs	64 380,81 €
Réfection de la toiture de la remise	2 292,25 €
Fourniture et pose d'une cloture et d'un portail (ou portillon)	2 310,00 €
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)	120 708,06 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	montant subventionnable H.T	Taux intervention	montant aide sollicité
DETR	sollicité	120 708,06 €	22,433%	27 078,44 €
Autre subvention Etat (à préciser)	ANS acquis	120 708,06 €	20,535%	24 787,00 €
Conseil régional	CRST acquis	120 708,06 €	37,032%	44 700,00 €
Sous-total des aides sollicitées			80,000%	96 565,44 €
Autofinancement (au - 20 % du coût du projet)		120 708,06 €	20,00%	24 141,61 €
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne jaune ci-dessus)		120 708,06 €	100,00%	120 708,06 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOPTE l'opération de création d'un espace multisports (city stade) et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

(Arrivée de M. J.ROY à 19h30)

• Questions diverses

Les sénatoriales

Monsieur le Maire fixe l'heure de la réunion à 18h le vendredi 9 juin 2023 concernant l'élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Scolaire

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis concernant la mise en place de frais de scolarité pour l'inscription à l'école d'enfants hors commune. Après délibération, le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place de frais de scolarité.

Voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs trous ont été rebouchés à différents endroits de la commune et annonce qu'il va demander un devis pour du bi-couche pour refaire la route du côté de « Chandre ».

Monsieur Larcher fait part d'une demande d'un administré souhaitant un dos d'âne devant chez lui. Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable.

Concernant le city stade, Monsieur le Maire amène à réfléchir l'assemblée sur la pose de dos d'âne lorsqu'il y aura le city stade. Le conseil municipal décide de reparler de ce point l'année prochaine.

L'ensemble du conseil municipal fait remarquer que les bornes tardent à être broyées. Monsieur le Maire répond que cela est en cours et que la route de Rilly a été faite en priorité.

Madame Claudine ARCHAMBAULT prévient que les containers à verres et à papiers sont pleins aux Chillaudières.

Le conseil s'est clôturé à 20h20